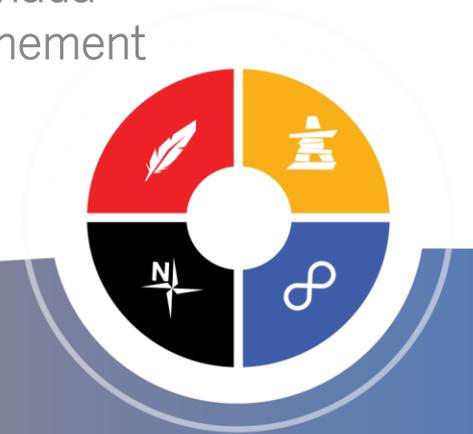


Prochaines étapes proposées pour l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :

Directive sur le Nunavut, Engagement de 5 % et SAEA

Darrell Gumieny, Services aux Autochtones Canada
Ian Szuto, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Michelle Cousineau, Services publics et Approvisionnement
Canada

19 mai 2021



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Objectif et aperçu

Fournir un aperçu de la situation actuelle de l'approvisionnement fédéral auprès des entreprises autochtones, de l'engagement de 5 % et de la façon dont la directive sur la Nunavut et la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) peut permettre d'atteindre cette cible.

Qui nous sommes, la situation des entreprises autochtones et les mesures fédérales existantes d'approvisionnement.



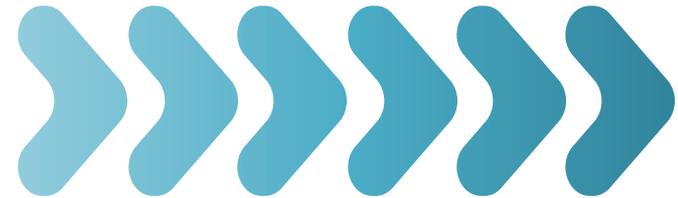
Contexte

Nouvelles réalités



Engagement de 5 %, modernisation de l'approvisionnement et article 24 de la région du Nunavut.

Plans d'action à court, à moyen et à long termes



Prochaines étapes





Le contexte d'affaires des entreprises autochtones évolue

Capacité opérationnelle

19 000

entreprises situées dans les collectivités autochtones

Généralant un peu plus de **10 milliards** de dollars de recettes totales

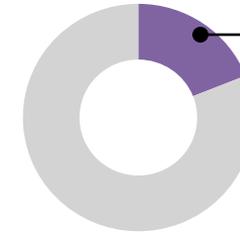


Le Conseil canadien pour le commerce autochtone estime qu'il y a plus de

50 000

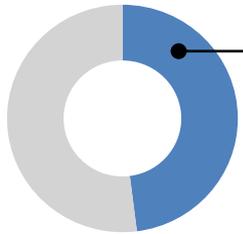
entreprises appartenant à des Autochtones au Canada.

En général, les entreprises qui appartiennent à des Autochtones ont tendance à être assez petites. Trois quarts d'entre elles ne sont pas constituées en personne morale et plus de six sur dix n'ont aucun employé.



19 %
pourcentage d'entrepreneurs autochtones travaillant dans un domaine relatif à la construction

Études

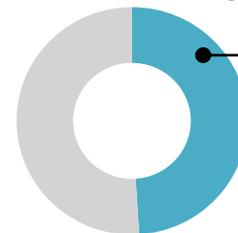


48 %
pourcentage d'Autochtones ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires

Population

De 2006 à 2016, la population autochtone a augmenté de

43 %



49 %
sont âgés entre 25 et 64 ans et l'âge médian est de **29** ans

27,7 G\$
annuellement

Hausse potentielle du PIB amenée par des possibilités économiques accrues pour les peuples autochtones (croissance de 1,5 % pour l'économie canadienne).

32 G\$

Revenu total combiné des ménages, des entreprises et des secteurs gouvernementaux autochtones.





Tirer parti de la politique fédérale existante d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

- L'approvisionnement est un véritable stimulant de la croissance économique autochtone.
- La **Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)** a joué un rôle déterminant pour encourager les entreprises autochtones à conclure des marchés avec le gouvernement fédéral.
- La SAEA tire parti des besoins actuels du gouvernement en matière d'approvisionnement pour créer des possibilités de générer des profits dans les collectivités autochtones et combler les écarts socioéconomiques en augmentant la participation des Autochtones aux processus d'approvisionnement.

Le secteur des entreprises dirigées par les Autochtones est devenu un levier clé pour générer des profits dans les collectivités autochtones et aider à combler les écarts socioéconomiques grâce à la génération de recettes autonomes et à la participation des Autochtones à la population active.





Mesures existantes en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

LES OBLIGATIONS D'APPROVISIONNEMENT, EN VERTU DES TRAITÉS MODERNES

Les traités modernes (ententes sur les revendications territoriales globales) sont des accords protégés par la Constitution. Sur les 24 traités modernes actuellement en vigueur, 22 comportent des mesures économiques ou des obligations en matière d'approvisionnement, incluant la nouvelle directive fédérale sur *les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut*.

MARCHÉS RÉSERVÉS

La SAEA limite, ou limite conditionnellement, certains contrats, ou une partie d'un contrat, exclusivement à la concurrence entre les entreprises autochtones qualifiées, dans les cas où la capacité le permet (c.-à-d. appel d'offres limité).

PLAN DE PARTICIPATION ET RÉGIMES D'AVANTAGES DES AUTOCHTONES

Les plans de participation et régimes d'avantages des Autochtones constituent une partie de la valeur d'un contrat qui est réservée à la participation des Autochtones, ce qui peut inclure : la sous-traitance, l'emploi, la formation et le perfectionnement des compétences (avec une certaine souplesse pour les subventions, bourses d'études ou bourse de la SAEA). Pour être pris en compte dans les objectifs ministériels de la SAEA, les sous-traitants autochtones doivent répondre aux critères d'admissibilité de la SAEA.

CONTRATS OUVERTS REMPORÉS PAR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Les entreprises autochtones remportent des contrats qui sont ouverts à tous les fournisseurs. Pour être prises en compte dans les objectifs ministériels de la SAEA, les entreprises autochtones doivent répondre aux critères d'admissibilité de la SAEA.





la *Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers dans la région du Nunavut*– Aperçu

- La *Directive* s'applique aux ministères et aux organismes nommés dans les annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à l'exception de l'Agence du revenu du Canada, et à tous les marchés de l'État, y compris les baux immobiliers, selon la définition prévue à l'article 24.1.1 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*
- La *Directive* représente un changement important dans la politique de passation de marchés du Canada pour les approvisionnements dans la région du Nunavut et elle s'applique à tous les marchés du gouvernement lorsque les produits livrables d'un marché, ou une partie de ces derniers, doivent être livrés ou accomplis dans la région du Nunavut
- En cas de conflit entre la *Directive* et une exigence de tout autre politique du CT ou ministérielle, l'exigence de la *Directive* s'appliquera

Objectifs et résultats attendus

- Donner aux Inuits du Nunavut les moyens de participer à des possibilités économiques
- Participation accrue des entreprises inuites aux occasions d'affaires dans l'économie du Nunavut
- Capacité accrue des entreprises inuites de participer à l'obtention des marchés de l'État
- Contribution accrue à l'embauche des Inuits, à un niveau représentatif, dans la main-d'œuvre du Nunavut





Mesures principales de la Directive pour respecter les obligations de l'article 24

Améliorer la capacité des entreprises inuites de participer à l'obtention des marchés de l'État

Limiter les soumissions aux entreprises inuites inscrites au registre des entreprises inuites (REI) lorsque la capacité inuite existe

Au moins une entreprise inuite inscrite au REI pour les appels de 5 000 \$ à 25 000 \$ et des baux de moins de 100 000 \$

Au moins deux entreprises inscrites au REI pour les appels d'offres de plus de 25 000 \$ et les baux de plus de 100 000 \$

Augmenter la participation des entreprises inuites aux occasions d'affaires

Structure des appels d'offres dans les invitations :

- Marchés de l'État de plus de 100 000 \$ et baux immobiliers de plus de 1 M\$
- Élargir les critères dans les appels d'offres pour inclure les propriétés inuites
- Pondération des critères de l'appel d'offres à 30 % des points disponibles au total dans les sollicitations limitées de soumissions et à 35 % dans les appels d'offres ouverts

Fournir des rapports fondés sur des données probantes des résultats

Établir les exigences en matière d'établissement de rapports à l'échelle du gouvernement

Documenter et planifier et gérer activement les marchés de l'État

Démontrer les résultats

Mettre sur pied un comité d'examen coprésidé par le SCT et NTI

Examiner tous les ans les données de passation de marché pour démontrer que les obligations sont respectées, établir l'efficacité des mesures et les pratiques exemplaires

Ce que les ministères devraient savoir

Changement dans les approches d'approvisionnement

- Inclusion de critères d'appel d'offre socio-économiques touchant les avantages pour les Inuits (l'embauche de travailleurs inuits, la formation des Inuits, la propriété des Inuits et location dans la région du Nunavut); consultation de la liste des entreprises inuites; et manières de permettre aux entreprises inuites de soumissionner.

Planification prospective active

- Présenter les plans d'approvisionnement annuels dans la région du Nunavut: plus grande emphase sur la planification et l'engagement précoce des approvisionnements.

Rapports et documentation

- Plus d'études de marchés requises pour déterminer la capacité et les coûts détaillés.
- Planifier activement, documenter, gérer et rapporter sur les marchés du gouvernement, incluant les baux immobiliers dans la région du Nunavut.

Biens immobiliers

- Les mesures de la Directive s'appliquent également aux baux immobiliers dans la région du Nunavut.



Plans annuels d'approvisionnement et objectifs de rendement pluriannuels

En décembre 2020, le sous-ministre de SAC a envoyé la demande à ses homologues des principaux ministères et organismes fédéraux; les ministres de SAC et de SPAC ont réitéré en janvier 2021, dans une lettre distincte adressée à leurs homologues des principaux ministères et organismes fédéraux, l'importance de la planification de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Plans annuels d'approvisionnement de Services aux Autochtones Canada pour :

- *La Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut;*
- Objectifs de rendement pluriannuels pour les contrats conclus avec des entreprises autochtones, en vertu des exigences de la **SAEA**.

Rapports obligatoires concernant l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :

- **SAEA** – Rapport trimestriel pour les montants supérieurs à 10 000 dollars;
- **Directive du Nunavut** – Rapports trimestriels et annuels supérieurs à 10 000 dollars et d'une valeur supérieure à 100 000 dollars pour les baux immobiliers;
- **Rapport ERTG (incluant le Nunavut)** - Déclaration des contrats conclus dans une zone de traité moderne par le biais de ERTG.net.





Les réalités de l'approvisionnement fédéral sont en pleine mutation – Moderniser l'approvisionnement auprès des Autochtones

Le gouvernement du Canada a lancé un processus visant à moderniser les pratiques d'approvisionnement. Dans le cadre de ce processus, SAC, le SCT et SPAC travaillent ensemble pour réévaluer l'approche fédérale en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

QUI?

Depuis 2018, Services aux Autochtones Canada collabore avec :

- des entreprises autochtones
- des organisations autochtones de développement économique et leurs membres
- des organisations autochtones nationales et régionales (groupe de référence autochtone)
- des signataires de traités modernes sur les revendications territoriales
- des ministères fédéraux et provinciaux et des administrations municipales
- des entreprises canadiennes

POURQUOI?

- Augmenter le nombre d'occasions de marchés au gouvernement fédéral pour les entreprises autochtones
- Augmenter le nombre de petites et moyennes entreprises autochtones qui soumissionnent à des contrats fédéraux
- Soutenir la croissance et la capacité des entreprises autochtones
- Créer des possibilités d'emploi et de formation pour les populations autochtones au moyen de régimes d'avantages
- Accroître l'autosuffisance
- Accroître les occasions d'emploi et de formation pour les Autochtones





Les réalités de l'approvisionnement fédéral sont en pleine mutation – Ce que nous avons entendu

Ce que nous avons entendu lors de l'initiative de mobilisation élargie

RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE ET ÉQUITÉ

- Cibles obligatoires
- Rapports publics sur les cibles et les résultats
- Application uniforme des politiques
- Rôles et responsabilités clairement définis

HABILITATION

- Définitions souples, élaborées par des Autochtones
- Répertoire des entreprises géré par des Autochtones
- Services de promotion et de soutien aux entreprises fournis par des organisations autochtones

SOUTIEN

- Renforcer et promouvoir la capacité des Autochtones
- Accès à la formation et au perfectionnement des compétences
- Orientation, directives et outils (internes et externes au GC)

TRANSFORMATION

- Approches locales fondées sur la distinction
- Éliminer les obstacles
- Processus et procédures simplifiés
- Changement de culture





Les perspectives de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones – Engagement de 5 %

En décembre 2019, le premier ministre a délivré des lettres de mandat ministériel qui engageaient la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada à :

« Travailler avec le ministre des Services aux Autochtones et le président du Conseil du Trésor pour donner davantage l'occasion aux entreprises autochtones de réussir et de croître en fixant une nouvelle cible de sorte qu'au moins cinq pour cent des contrats du gouvernement fédéral soient attribués à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones. »

SAC, SPAC et le SCT collaborent à l'évaluation des options possibles pour la mise en œuvre de l'engagement de 5 % et dialoguent avec les partenaires autochtones et les principaux intervenants.





À l'horizon

Données, suivi et rapports

- Étudier les moyens d'améliorer la collecte de données, le suivi et les rapports en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- Les données nécessaires au suivi précis de tous les aspects de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont été incluses dans la solution d'achats électroniques (SAE) de SPAC.

Évaluation du répertoire centralisé des entreprises autochtones

- Collaborer avec des partenaires autochtones afin d'étudier les méthodes de définition et de certification des entreprises autochtones; accéder à un plus grand nombre de fournisseurs autochtones, au-delà du Répertoire des entreprises autochtones de SPAC;
- L'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) a récemment octroyé un contrat pour l'élaboration d'une analyse de rentabilité consacrée à l'application, au Canada, du modèle d'approvisionnement de l'Australie : « Supply Nation ». Supply Nation rassemble la plus grande base de données nationale des entreprises autochtones avec les équipes d'approvisionnement des principales organisations australiennes.





À l'horizon (suite)

Formations et outils pour soutenir la collectivité de l'approvisionnement

- SPAC travaille avec SAC pour élaborer des outils de planification de la participation autochtone afin de soutenir les autorités contractantes;
- Les outils intégreront la sensibilisation culturelle dans les formations existantes relatives à l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et ils établiront des lignes directrices concernant la collaboration avec les collectivités autochtones;
- Du matériel de formation est nécessaire pour sensibiliser la collectivité de l'approvisionnement à la culture autochtone et aux différentes considérations propres à l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Soutien à la collectivité des entreprises autochtones

- Le BPME de SPAC et SAC tirent parti des relations existantes avec les partenaires autochtones pour accroître les efforts de sensibilisation des entreprises autochtones et élaboreront également du nouveau matériel de formation axé sur les réalités et les différents aspects de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.



Pour nous joindre

SPAC

- **Pour des conseils et des directives** concernant les mesures d'approvisionnement des ERTG et la manière d'accroître la participation des Autochtones au moyen des PPA, veuillez communiquer avec :
TPSGC.PAApprovisionAutochtone-APIndigenousProc.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- **Pour des conseils et des directives** concernant la mise en œuvre de la Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, veuillez communiquer avec :
TPSGC.PAContratsNunavut-APNunavutContracts.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

SCT

- **Pour des conseils et des explications concernant les politiques et les exigences en matière de rapport** de la Directive du Nunavut, veuillez communiquer avec :
Nunavut@tbs-sct.gc.ca.

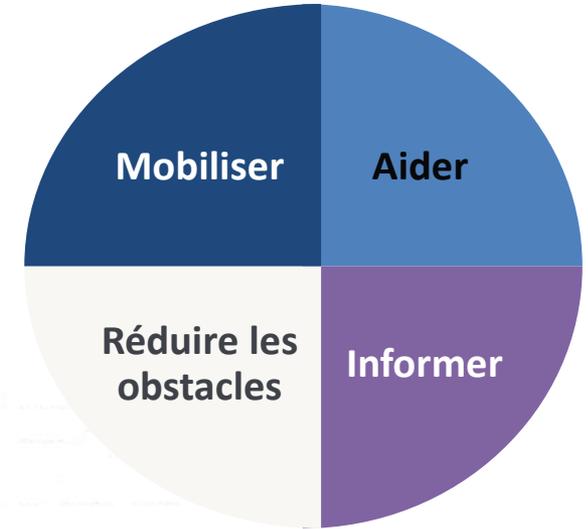
SAC

- Déterminer les capacités existantes des entreprises autochtones
- Conseiller et orienter l'intégration de l'approvisionnement auprès des Autochtones dans les appels d'offres
- Conseiller et orienter la planification et les rapports des ministères
- Participer à des événements externes de mobilisation
- Sensibiliser votre personnel à l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
- Personnes-ressources :
 - **SAEA** - IndigenousProcurement@canada.ca
 - **Nunavut** - aadnc.approvisionnementnunavut.aadnc@canada.ca



Annexe A Rôles et responsabilités : Bureau des petites et moyennes entreprises

- Le BPME a été créé pour aider les petites et moyennes entreprises à naviguer à travers le processus d'approvisionnement fédéral
- Mobiliser les PME afin de les aider et de les informer sur la façon de vendre des biens et des services au gouvernement du Canada
- Le BPME s'efforce de réduire les obstacles pour assurer l'équité du processus d'approvisionnement



Annexe B Rôles et responsabilités : Services aux Autochtones Canada

Élaboration et tenue à jour des politiques

Collaborer avec les partenaires et les intervenants pour réinventer l'approvisionnement fédéral auprès des entreprises autochtones afin de maximiser la participation des Autochtones, notamment par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), la Directive sur l'approvisionnement du Nunavut et l'élaboration d'une stratégie sectorielle visant à soutenir les entrepreneurs autochtones.

Approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Accroître les occasions pour les entreprises autochtones dans l'approvisionnement fédéral; inclut la SAEA, les mesures économiques des revendications territoriales globales et la Directive d'approvisionnement du Nunavut

Accès des entreprises autochtones aux possibilités commerciales

Favoriser le développement des institutions autochtones nationales au moyen de la formation et du perfectionnement, d'études de faisabilité, de l'élaboration de stratégies, d'activités de commercialisation connexes et de services de conseils et de formation offerts aux entreprises.

Innovation

Favoriser l'expansion et la croissance des innovateurs et des entrepreneurs autochtones du Canada en faisant du gouvernement fédéral leur premier client

Données et rapports

SAEA, ERTG.net et la Directive d'approvisionnement du Nunavut



Annexe C Exemple de modèle d'objectifs pluriannuels de la SAEA

Élément de l'entente	Objectifs pluriannuels				
	2020	2021	2022	2023	2024
<p>1. Marchés réservés :</p> <p><i>Valeur estimative en dollars, pourcentage et nombre de contrats d'approvisionnement réservé (aux termes de la SAEA) pour des entreprises autochtones (cartes d'achats, commandes subséquentes, fournisseur unique, etc.).</i></p>					
<p>2. Contrats réguliers :</p> <p><i>Valeur estimative en dollars, pourcentage ou nombre de contrats d'approvisionnement non réservé octroyés à des entreprises autochtones.</i></p>					
<p>3. Volet de participation autochtone ou plans d'avantages pour les Autochtones :</p> <p><i>Valeur estimative en dollars et nombre de plans d'avantages (p. ex. emploi, embauche/formation d'Autochtones, subventions, bourses, sous-traitance).</i></p>					
<p>4. Autres activités d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :</p> <p><i>Renseignements supplémentaires sur les activités de votre ministère ou organisme (subventions et contributions, journées sectorielles, etc.).</i></p>					
Total					



Annexe D Exemple de modèle de contrat prévu à l'article 24

4 ^e trimestre de l'exercice financier en cours (1 ^{er} janvier – 30 mars 2021)	Nom du projet ou de l'approvisionnement	Description du produit, du service, de la construction ou de la location; Numéro NIBS si applicable (maximum 50 mots)	Autorité contractante; nom, courriel, numéro de téléphone	Valeur monétaire approximative du contrat ou de la concession immobilière, toutes taxes incluses	Date de publication visée pour la demande de soumissions	Date(s) prévue(s) des demandes de soumission	Méthode possible de demandes de soumissions
	<i>Décrivez, en quelques mots, le titre du contrat ou le nom de la concession immobilière.</i>	<i>Résumez ce qui est requis ou recherché</i>	<i>Nom du ministère</i>	\$\$			
Prochain exercice financier (1 ^{er} avril, 2021 – 30 mars 2022)	Nom du projet ou de l'approvisionnement	Description du produit, du service, de la construction ou de la location; Numéro NIBS si applicable (maximum 50 mots)	Autorité contractante; nom, courriel, numéro de téléphone	Valeur monétaire approximative du contrat ou de la concession immobilière, toutes taxes incluses	Date de publication visée pour la demande de soumissions	Date(s) prévue(s) des demandes de soumission	Méthode possible de demandes de soumissions

